



Locataire indélicat téléchargement illégal

Par imlogic, le 13/05/2014 à 13:49

bonjour, J'ai loué une studette au rez-de-chaussée de chez moi à un étudiant qui était venu avec ses parents garants.rnrnLa studette est très bien équipée, avec chauffage central compris, coin cuisine, WC, douche et les meubles, expo plain sud, et tout proche d'un établissement d'enseignement (50 mètres environ). Le prix est 200 euros tout compris : chauffage électricité, eau, ce qui n'est pas exagéré. A Paris, ça se loue plus de 600 euros).rnrnCe jeune est resté deux années scolaires et vient de partir. rnrnLa mère m'avait demandé si je pouvais lui laisser profiter de mon internet, donc je lui ai donné mon n° et ainsi il a eu internet gratuitement.rnrnLa première année, je reçois une facture de 8 euros de conso internet (sur sites payant, alors qu'on n'y va jamais nous même). J'ai signalé cette facture à l'étudiant en lui demandant de faire très attention. Il m'a affirmé que ce n'était pas lui. Je lui ai dit que ce n'était pas nous non plus, donc qu'il devait y avoir un fantôme.rnrnOn en est resté là.rnrnIl vient de partir le 5 avril, on a fait l'état des lieux, je lui ai rendu la caution, j'ai signalé à la mère les 8 euros que j'avais reçu à payer, je lui ai dit que je ne les lui comptait pas, mais qu'ils ne pouvaient en aucun cas venir de nous quoiqu'en dise son fils.rnrnVoilà qu'hier, je reçois un mail d'hadopi m'indiquant qu'il y a eu un chargement illégal. Nous on ne télécharge jamais. Alors j'ai rempli le formulaire pour savoir ce qui avait été téléchargé :rnrnC'est un téléchargement de T dutronc qui a eu lieu le 2 avril à 8 heures du matin, avec un logiciel que nous n'avons pas dans notre ordinateur. De plus, ça fait longtemps qu'on s'en fiche un peu des chanteurs.rnrnOn critique beaucoup les bailleurs dans les médias. Mais quand les bailleurs se comportent bien, avec caution rendue le jour de l'état des lieux alors qu'on a deux mois de délai, il y a des locataires qui se comportent comme des voyous. On télécharge illégalement deux jours avant de partir, alors qu'on a eu internet gratuitement.rnrnInutile de dire que le prochain étudiant n'aura pas internet.rnrnSi ça se reproduisait, je risquerais probablement une amende pour ce genre de plaisanterie, ou bien, on me supprimerait l'abonnement internet.rnrnJe suis dégoûté pas la mentalité actuelle.

Par **Lag0**, le **13/05/2014** à **14:15**

Bonjour,
Je ne vois pas de question dans votre message...

Par **jibi7**, le **13/05/2014** à **14:29**

Hello imlogic
Sans internet aujourd'hui vous risquez de ne pas trouver grand monde ...
Comme pour les pv dont les retraits de points sont indus, il doit y avoir des recours (à voir avec la Cnil).
Avec le probleme des acces ouverts à la wifi ce doit être frequent.
Vous pouvez signaler le nom de "votre pirate " ..ou le menacer de ..(mais a coté des risques de reseaux pornos , djihadistes, etc..de la chanson paraîtra plutôt sympa.)
Enfin on peut partager son réseau sans partager sa CB, il suffit de demander a votre fournisseur d'accès de couper la possibilité de mettre ce genre de depassements sur votre facture internet ou tel.
Je m'etonne qd même que hadopi se soit manifesté pour un seul "extra " ..sans denonciation ou autre bizarrerie

Par **imlogic**, le **13/05/2014** à **15:34**

bonjour, il faut croire qu'hadopi surveille. Et aussi, je me demande s'il n'a pas donné le n° à un autre étudiant car il y en avait d'autres dans le voisinage proche.
Si ça se renouvelait, je risquerais une amende ou/et me faire interdire l'abonnement internet.
Même si un chanteur, ça peut être sympa, les conséquences ne me font pas rire.

Par **jibi7**, le **13/05/2014** à **15:53**

Il faut sécuriser votre accès , voire couper la wifi et partager par les moyens plus secure :
cable ethernet ou prises secteur

Par **moisse**, le **13/05/2014** à **19:13**

Bonsoir,
Il faut surtout modifier le code d'accès dès que celui-ci est compromis.
J'interrogeais la propriétaire d'un bar hotspot Wi-Fi gratuit à la montagne.
Celle-ci me déclarait avoir eu le même genre de problème, car des clients venus consommer un jour diffusaient l'accès à d'autres, voire eux-mêmes plus tard, lesquels se tenaient hors du bistrot dans les escaliers menant aux étages et autres commerces.
Elle changeait donc le code le midi et le soir et c'était une vraie barbe.
J'en connaissais un autre à Bourg St Maurice où il suffisait d'attendre une minute de pub avant d'accéder sans aucun code de sécurité au service.
Je me demande comment surveiller le trafic dans de telles conditions.
Hadopi 2 fait peser cette responsabilité sur les exploitants de bars, hôtels...qui mettent à disposition de leurs clients, et ils devraient donc mettre en place un système d'enregistrement des accès et

déclarer le fichier s'agissant de données personnelles...